



Séance du conseil municipal du 14 décembre 2023

Liste des délibérations adoptées par le conseil municipal

Fonctionnement du conseil municipal

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2023.

2. Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu présenté par le maire.

3. Election d'un adjoint au maire suite à la démission du 1^{er} adjoint - Modification du tableau du conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17,

Vu la délibération n°DEL05.2023_04_06 du 6 avril 2023 par laquelle il a été procédé :

- à la modification du tableau du conseil municipal, suite à l'installation de Monsieur RETOUX Denis,
- et au non renouvellement du poste d'adjoint laissé vacant suite à la démission de M. TAVIGNOT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoints au maire à quatre ;
- **DECIDE** que le nouvel adjoint occupera le dernier rang, soit le 4^{ème} rang dans l'ordre des adjoints ;
- **ELIT** Monsieur David GUYOT en qualité de 4^{ème} adjoint et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

4. Installation d'un membre élu au CCAS

Monsieur Alain DONY étant membre du conseil d'administration du CCAS, il convient de prendre acte de l'élection du conseiller municipal suivant de la liste présentée lors de l'élection des membres du CCAS à l'occasion de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2023, M. CORDAILLAT Jean-Christophe.

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-8 à R. 123-15 du code de l'action sociale et de la famille ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-42 du 1^{er} septembre 2020, relative à la détermination du nombre d'administrateurs au conseil d'administration du CCAS ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-43 du 1^{er} septembre 2020, relative à l'élection des membres élus du CCAS ;

Vu la délibération du conseil municipal n°04.2023_06_09 du 9 juin 2023, relative à l'élection des membres élus du CCAS ;

Considérant la démission de M. DONY Alain qui a pris effet le 15 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Prend acte de l'élection de M. CORDAILLAT Jean-Christophe en qualité de membre du conseil municipal élu au conseil d'administration du CCAS.

5. Désignation d'un délégué au SIVU du centre de secours de Pluvigner

Monsieur Alain DONY et Monsieur Jean-Lionel TAVIGNOT ayant démissionné de leurs mandats d'adjoint et de conseiller municipal, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de les remplacer au SIVU du centre de secours de Pluvigner.

Se portent candidats les conseillers suivants :

- Délégué titulaire : Mme Anne-Laure FRAVALO,
- Délégués suppléants : M. David GUYOT et Mme Marion LE THUAUT-DANIEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Mme Anne-Laure FRAVALO,
- Délégués suppléants : M. David GUYOT et Mme Marion LE THUAUT-DANIEL.

Les délégués au SIVU du centre de secours de Pluvigner sont donc désormais les suivants :

- Délégués titulaires : Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL et Mme Anne-Laure FRAVALO,
- Délégués suppléants : M. David GUYOT et Mme Marion LE THUAUT-DANIEL.

6. Désignation d'un délégué à Morbihan Energies

Par délibération n°2020-03-07 du 23 juillet 2020, le conseil municipal a élu les conseillers municipaux suivants :

- M. Arnaud THOMAZO et M. Jean-Lionel TAVIGNOT.

Monsieur Jean-Lionel TAVIGNOT ayant démissionné de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Se porte candidate la conseillère municipale suivante : Mme Annick LE GOULVEN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer la déléguée suivante :

- Mme Annick LE GOULVEN.
-

Les délégués au syndicat mixte Morbihan énergies sont donc désormais les suivants :

- M. Arnaud THOMAZO et Mme Annick LE GOULVEN.

7. Désignation du représentant à l'ASPL Auray Carnac Quiberon Tourisme

Monsieur Alain DONY ayant démissionné de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal, il y a lieu de procéder à l'élection d'un **représentant de la commune à la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme.**

Se porte candidate la conseillère municipale et adjointe au maire suivante : Mme Hélène MORVANT-LE TREPUEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer :

- Mme Hélène MORVANT-LE TREPUEC, représentant de la commune à la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme.

8. Commissions communales – Modification

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier la liste des commissions, et de regrouper la « commission Finances » et la « commission Développement économique » en une seule commission dénommée « commission Finances et Développement économique », et donc d'arrêter le nombre des commissions à 12 commissions comprenant chacune 5 membres (en dehors du maire, président de droit des commissions) comme suit :

- Commission Finances et Développement économique,
- Commission Environnement,
- Commission Urbanisme,
- Commission Travaux,
- Commission Ressources humaines,
- Commission Enfance, jeunesse, Ecoles,
- Commission Périscolaire, restaurant scolaire,
- Commission Sociale et santé,
- Commission Associations,
- Commission Communication,
- Commission Sport,
- Commission Culture.

9. Désignation des membres des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Procède à la désignation des membres des commissions comme suit :

Composition des commissions

Mise à jour 14 décembre 2023

Nom des commissions	Vice-présidence	Membres
Commission Travaux	Aurélie Morvan	Arnaud Thomazo Olivier Pécourt Denis Retoux Didier Le Palud Catherine Toublant
Commission Environnement.	Isabelle Guivarc'h	David Guyot Annick Le Goulven Olivier Pécourt Matthieu Tavignot Jean-Christophe Cordaillat Yann Le Gallo
Commission Urbanisme	Annick le Goulven	Arnaud Thomazo Mathieu Tavignot Denis Retoux Jean-Christophe Cordaillat Yann Le Gallo
Commission Finances et Développement économique	Arnaud Thomazo	Anne-Laure Fravalo Denis Retoux Marion Le Thuaut-Daniel Didier Le Palud Yann Le Gallo
Commission Ressources humaines	David Guyot	Anne-Laure Fravalo Hélène Morvant Le Trépuéc Isabelle Guillo Yann Le Gallo
Commission Périscolaire, Restaurant scolaire Enfance, jeunesse et écoles	Gaëlle Audic	Annick Le Goulven Gaëlle Audic Marion Le Thuaut-Daniel Isabelle Guillo Catherine Toublant
Commission sociale et santé	Anne-Laure Fravalo	Gaëlle Audic Hélène Morvant Le Trépuéc Isabelle Guillo Catherine Toublant
Commission associations	Hélène Morvant Le Trépuéc	David Guyot Yann Le Thuaut Isabelle Guivarc'h Marion Le Thuaut-Daniel Didier Le Palud Yann Le Gallo
Commission sport	David Guyot	Hélène Morvant Le Trépuéc Yann Le Thuaut Marion Le Thuaut-Daniel Jean-Christophe Cordaillat Catherine Toublant
Commission culture	Hélène Morvant Le Trépuéc	Annick Le Goulven Isabelle Guivarch Marion Le Thuaut-Daniel Jean-Christophe Cordaillat Catherine Toublant
Commission Communication	Isabelle Guivarch	Hélène Morvant Le Trépuéc Anne-Laure Fravalo Aurélie Morvan Marion Le Thuaut-Daniel Jean-Christophe Cordaillat Catherine Toublant

10. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE élus à la commission d'appel d'offres les membres du conseil municipal suivants :**

Titulaires : M. Arnaud THOMAZO et M. David GUYOT,

Suppléante : Mme Marion LE THUAUT-DANIEL.

La commission d'appel d'offres est donc désormais constituée comme suit :

- Titulaires : M. Arnaud THOMAZO, M. David GUYOT, Didier LE PALUD.
- Suppléants : Mme Marion LE THUAUT-DANIEL, Olivier PECOURT, Jean-Christophe CORDAILLAT.

11. Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Arnaud THOMAZO représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

12. Désignation des référents Sécurité routière, Défense et devoir de mémoire, ORSEC et POLMAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme suit, les référents en charge d'une mission particulière :

- Référent sécurité routière :

Un titulaire : Mme Aurélie MORVAN

Un suppléant : M. Arnaud THOMAZO

- Référent défense et devoir de mémoire :

Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL

- Référent ORSEC et POLMAR :

Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL

Intercommunalité

13. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement transmis par la communauté de communes.

Finances

14. Décision modificative n°3 au budget primitif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre 66 Compte 66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00 €	Chapitre 70 Compte 70632	Services de loisirs	8 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 000,00 €			
Total		8 000,00 €		Total	8 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre 26 Compte 261	Titres de participations	2 000,00 €	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
Total		2 000,00 €		Total	2 000,00 €

15. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Madame le maire à engager, liquider et mandater, par anticipation, avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant total de 175 342,85 €, réparti comme suit :

INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2023)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2024)
20	Immobilisations incorporelles	94 980,00 €	23 745,00 €	23 745,00 €
21	Immobilisations corporelles	414 400,00 €	103 600,00 €	103 600,00 €
23	Immobilisations en cours	189 991,42 €	47 497,85 €	47 497,85 €
26		2 000,00 €	500,00 €	500,00 €

Affiché le : 15 décembre 2023

Le Maire
Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL